

## Quels sont les leviers possibles pour enclencher ma démarche bas Carbone ?

Pour enclencher une démarche bas Carbone, la première chose à faire est d'évaluer l'empreinte carbone de votre activité et d'identifier les postes qui représentent les plus fortes empreintes.

Ensuite, il faut imaginer des façons de travailler et mener votre activité en réduisant l'empreinte carbone de ces postes.

Pour cela nos experts peuvent vous accompagner pour réaliser pour vous un bilan carbone de votre activité. Dans un second temps, ils travailleront avec vous pour identifier les évolutions possibles pour réduire l'empreinte carbone de votre activité.

Si votre société emploie moins de 500 salariés cette première démarche simple peut être subventionnée à hauteur de 40% voire même 60%.

*Je souhaite un accompagnement sur un sujet similaire*

Si pour réduire encore votre empreinte carbone, des changements plus importants sont à envisager sur le traitement de vos [sous-produits](#), la production d'énergie biomasse, le travail avec vos [filières d'approvisionnement](#), nos experts peuvent aussi vous accompagner et identifier pour vous les aides que vous pourriez mobiliser pour avancer dans cette voie.